

19 Septembre 2013

Mémoire sur l'étude d'impact environnementale du projet Mine Arnaud

Présenté au BAPE



COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE

Recherche et Rédaction

Aurore Pérot, Directrice Générale
Sarah-Émilie Hébert-Marcoux



Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

406 avenue Arnaud
Sept-Îles, Qc
G4R 3A9

Tel : 418-968-8798

Fax : 418-968-8830

Courriel : info@zipcng.org

Site internet : www.zipcng.org

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
Présentation du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	2
Portée spatiale du projet.....	2
Zone d'étude	2
Trafic maritime	5
Mammifères marins	5
Faune aviaire	6
Espèces aquatiques envahissantes.....	7
Qualité des eaux de la baie	8
Inventaires des milieux humides.....	9
Gestion intégrée.....	10
Impacts cumulatifs	11
Compensation	11
Appui aux organismes locaux.....	11
Justification Économique	11
Réhabilitation du site	13
Conclusion	13
Références.....	14

PRÉSENTATION DU COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe est un organisme à but non lucratif qui fait partie d'un réseau comprenant 13 comités ZIP à travers le Québec. Son territoire s'étend de la rivière Calumet, à l'Ouest de Port-Cartier, jusqu'à Blanc-Sablon, à l'extrémité est de la Basse-Côte-Nord, et ce, incluant l'Île d'Anticosti et les nombreuses îles bordant la côte. Comme tous les Comités ZIP, il s'agit d'un organisme qui regroupe des intervenants de tous les milieux: entreprises, citoyens, groupes environnementaux, municipalités et organismes sociaux. Ses membres ont comme objectifs communs de protéger et de mettre en valeur le Saint-Laurent, de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux et de susciter la réalisation d'actions concrètes pour la réhabilitation écologique du fleuve.

PORTÉE SPATIALE DU PROJET

Zone d'étude

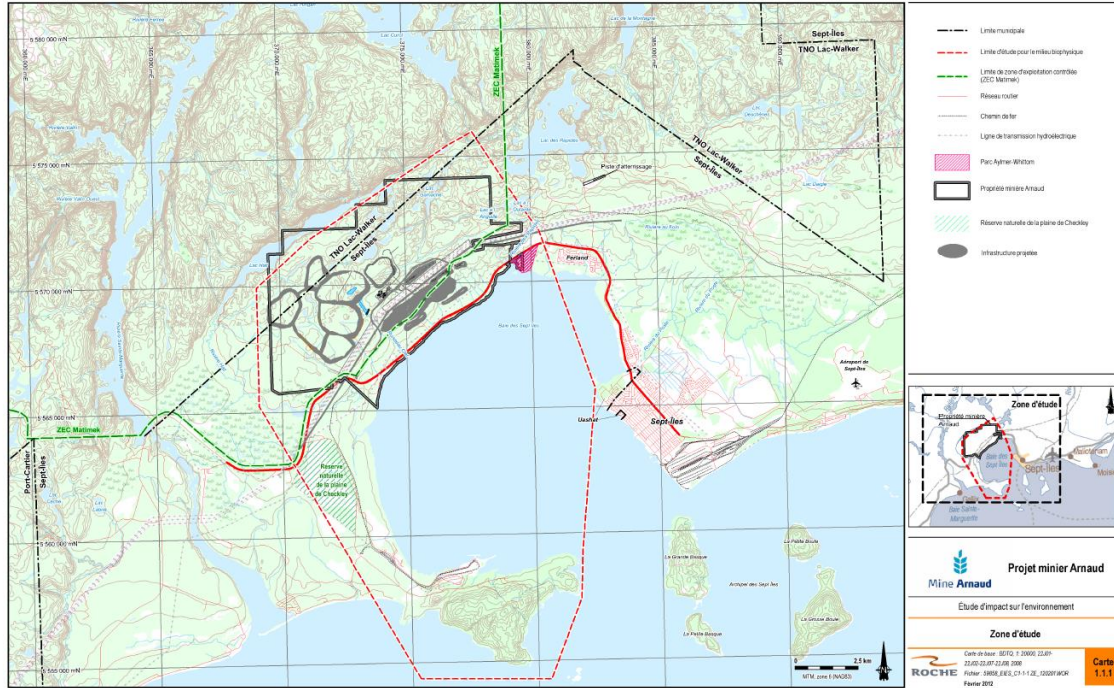
La carte qui décrit la limite d'étude pour le milieu biophysique englobe le site minier projeté, la baie de Sept-Îles, la plaine Checkley et la Pointe-Noire (carte 1). Cependant, force est de constater que les rapports sectoriels pour les milieux humides, le poisson et la faune aviaire ne tiennent compte, en aucun cas, de la baie de Sept-Îles dans l'étude d'impact (Génivar 2012). D'ailleurs, à la page 23, du complément 2 de l'étude d'impact (Génivar 2012, vol. 2), cette préoccupation fait partie des questions posées par l'Agence Canadienne des Évaluations Environnementales (ACEE) au promoteur :

« Ligne directrice 46 : ... Le promoteur doit présenter la justification qui appuie la délimitation de la zone d'étude, de la zone d'étude restreinte pour le milieu biologique et de la zone d'inventaire. En effet, la zone d'inventaire identifiée notamment pour l'avifaune ne représente pas la totalité de la zone affectée directement par le projet. De plus, à l'intérieur de cette zone d'inventaire, seule une portion a été couverte. »

Pour toute réponse à l'ACEE, le promoteur se contente de dire que « **La zone d'étude de la faune aviaire a été modifiée de manière à être plus représentative des installations projetées et de leur zone d'influence** ». Pourtant dans l'étude d'impact initiale, le promoteur affirmait que « *La zone d'étude a été circonscrite de façon à englober l'ensemble des activités projetées et leurs effets directs et indirects sur les composantes du milieu biophysique et humain sur lesquelles le projet et ses infrastructures connexes sont susceptibles d'avoir des effets.... Au sein de ce territoire, une zone d'intérêt plus spécifique à l'analyse des impacts du projet sur le milieu biophysique, qui s'étend sur environ 202 km² (dont près de la moitié concernent les eaux marines), a été délimitée. Cette zone d'intérêt est suffisamment vaste pour englober tout le secteur des infrastructures minières et portuaires, des installations connexes et les zones périphériques. Elle couvre tous les impacts directs et indirects du projet sur les différentes composantes physiques et biologiques susceptibles d'être affectées par le projet.* ».

Ce changement de cap ne semble être basé sur aucun élément tangible et la justification donnée par le promoteur à l'ACEE et à nos questions à la première partie de l'audience publique du BAPE du 27 août 2013 n'est ni assez claire ni assez étayée pour convaincre. En effet, alors que la portée spatiale du projet s'étend sur **202 km²** (carte 1), la zone d'étude pour la faune aviaire s'étend sur

seulement **70 km²** (Génivar 2012, comp.2, vol.2; carte 2) et pour les milieux humides sur **4,25 km²** (Génivar 2012, comp.4. vol.4; carte 4). Pour l'habitat du poisson, aucun chiffre n'est avancé mais la carte 3 montre que cette dernière est bien inférieure à 202 km² puisqu'elle n'inclut en aucun cas la Baie de Sept-Îles.



Carte 1. Délimitation de la zone d'étude (pointillés rouges) pour le milieu biophysique (Tiré de Roche 2012)



Carte 4. Zone d'étude des milieux humides

Pourtant, les activités de la Mine Arnaud peuvent avoir un impact direct et indirect sur les composantes biologiques de la baie de Sept-Îles, notamment sur :

- 1) les habitats, les mammifères marins et les oiseaux par le biais du **trafic maritime** qui peut causer du dérangement et l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes (EAE) et,
- 2) la **qualité des eaux de la baie** par le biais du ruissellement des eaux issues des parcs à résidus, des haldes à stériles et des aires de concentration de minerai.

Trafic maritime

Le trafic maritime aux terminaux du Port de Sept-Îles se classe parmi les cinq plus importants au Canada. Le minerai de fer constitue le principal tonnage mentionné (90 %), et on compte également près de 400 000 tonnes de produits pétroliers qui sont transités dans la baie ce qui représente près de 700 navires par année, ceci excluant les navires de marchandise, de plaisance et le traversier Bella Desgagné (Génivar 2012).

Le trafic maritime peut avoir différents impacts sur la faune marine et aviaire, tant en terme de risque de collision qu'en terme de dérangement de leur cycle vital (Wright 2008; Schwemmer et al. 2011). De plus, le rejet des eaux de ballast est à l'origine de l'introduction des espèces aquatiques envahissantes qui peuvent constituer une sérieuse menace pour les habitats et les espèces indigènes (Simard 2013).

Mammifères marins

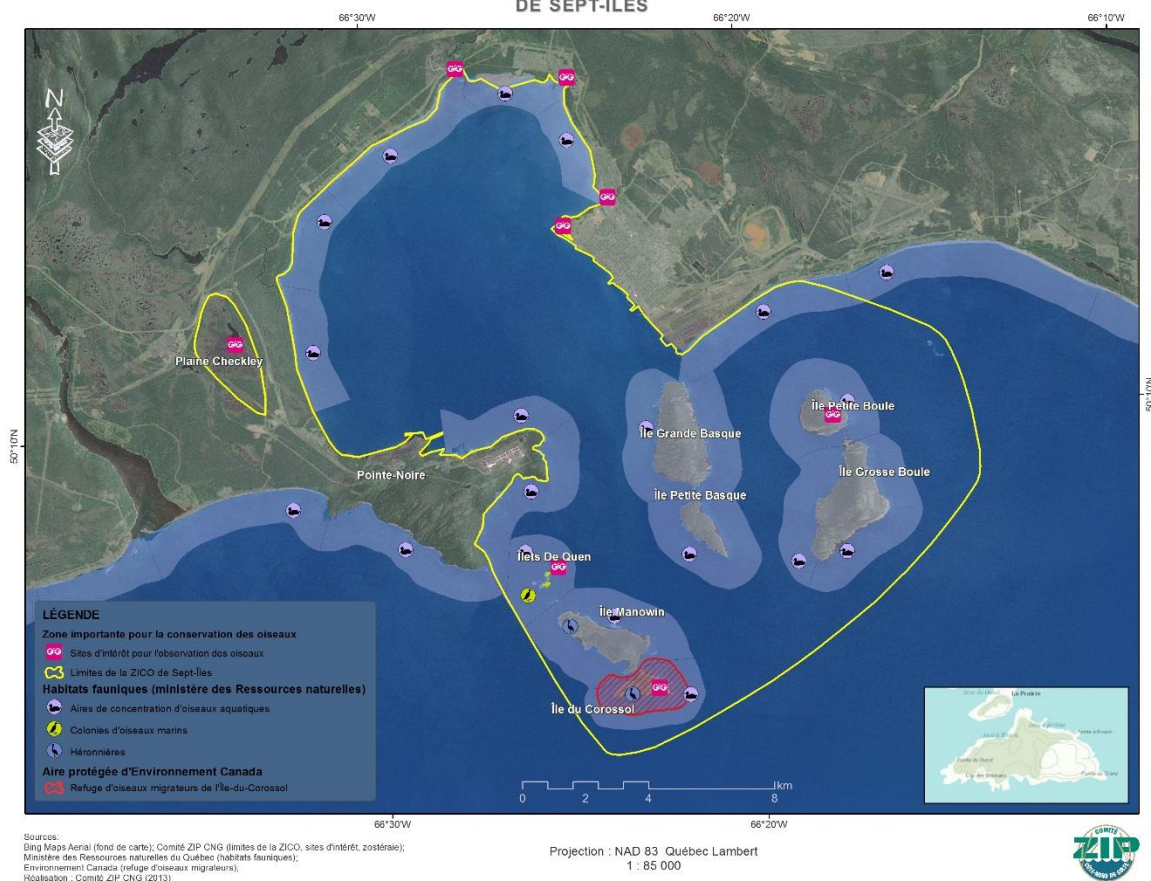
Les mammifères marins, que ce soient les phoques ou les baleines fréquentent régulièrement la baie de Sept-Îles (Bourque et Malouin 2009). Un petit rorqual a d'ailleurs été retrouvé mort le 23 mai 2013 sur les rives de la baie au niveau de la réserve autochtone de Uashat. Bien que mal documentés, les risques de collisions augmentent avec le trafic maritime. La plupart des blessures mortelles ou graves sont causées par des navires d'au moins 80 m ou des navires se déplaçant à des vitesses supérieures à 14 nœuds (25 km/h) (Laist et al. 2001). D'un point de vue sonore, le bruit ambiant sous-marin causé par les navires peut interférer avec les fonctions essentielles de leur cycle de vie telles que l'alimentation et la reproduction (Wright et al. 2007). L'examen préalable pour le quai multi-usager de Sept-Îles établit d'ailleurs que le bruit ambiant de la baie est supérieur à celui de la pleine mer. Dans le Saint-Laurent, il a également été constaté que le trafic maritime entraînait une accoutumance du bruit chez les mammifères marins qui devenaient moins vigilants (Savaria et al. 2003).

Faune aviaire

La baie de Sept-Îles est reconnue comme une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) qui fournit des habitats essentiels à une ou plusieurs espèces d'oiseaux pendant au moins une phase de leur cycle de vie. La ZICO de Sept-Îles comprend la tourbière de la plaine Checkley, la baie et l'archipel des sept îles. La ZICO abrite entre autres plus de 1 % de la population mondiale du Petit Pingouin, du Goélands marin et du Goéland argenté. Elle est également l'hôte de 14 espèces d'oiseaux en péril, notamment le Garrot d'Islande et le Hibou des marais. En tout, la ZICO reçoit chaque année la visite de plus de 10 000 oiseaux appartenant à près de 250 espèces. Cette diversité considérable d'oiseaux est liée au large éventail d'habitats présents qui sont essentiels pour de nombreux oiseaux marins et aquatiques dans certaines phases de leur cycle de vie. Ces habitats peuvent faire office d'aires de reproduction, d'alimentation et d'halte migratoire. Ils représentent également des habitats nécessaires à la survie des espèces dont se nourrissent les oiseaux (Nature Québec 2007).

Tout comme pour les mammifères marins, le trafic maritime peut interférer avec les activités vitales de leur cycle annuel en causant un dérangement qui pousserait les oiseaux vers d'autres habitats de moindre qualité (Schwemmer et al. 2011). De plus, un risque de déversement pétrolier comme il s'est produit à Cliff le 1^{er} septembre n'est pas à négliger puisque les 5000 L de pétroles déversés ont eu un impact notable sur l'environnement et particulièrement les oiseaux dont plusieurs ont été retrouvés mazoutés.

LA ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO) DE SEPT-ÎLES



Carte 5. Délimitation de la ZICO de Sept-Îles

Espèces aquatiques envahissantes

Les espèces aquatiques envahissantes (EAE) sont des espèces introduites par l'activité humaine à l'extérieur de leur aire de répartition naturelle, notamment par la salissure des coques des bateaux et le rejet des eaux de ballasts. Elles constituent une menace pour les habitats et les espèces indigènes puisqu'elles peuvent modifier entièrement un écosystème. Sur la Côte-Nord, les conditions du milieu, notamment l'eau froide, ont permis à notre région d'être relativement épargnée par la présence d'EAE. Entre 2009 et 2012, seul le bryzoaire *Membranipora membranacea* a été détecté à Sept-Îles (Simard 2013). Ce dernier forme des croûtes sur les algues laminaires qui deviennent alors cassantes et se brisent sous l'action des vagues. Avec les changements climatiques qui prévoient une hausse des températures du fleuve Saint-Laurent, on peut appréhender que dans le futur, à l'instar des autres régions du Golfe, les EAE deviennent une problématique sur la Côte-Nord, particulièrement dans la baie de Sept-Îles où une hausse du trafic maritime est appréhendée.

Étant donné les risques associés au trafic maritime qui devrait accroître dans la baie de Sept-Îles, il semble donc difficile de soustraire le trafic maritime dans l'analyse des impacts du projet puisqu'un grand nombre d'espèces dont certaines à statut particulier peuvent potentiellement être impacté par une augmentation du nombre de bateau dans la baie. De plus, les limites

d'inventaires semblent bien trop restreintes si on la compare à la zone d'influence du projet qui devrait indéniablement inclure la baie de Sept-Îles.

Par conséquent nous recommandons :

- 1) Que la baie de Sept-Îles soit incluse dans la zone des inventaires biologiques.**
- 2) Qu'une analyse du trafic maritime soit incluse dans l'étude d'impact du projet et que cette augmentation du trafic soit mise en relation avec les composantes biologiques du milieu notamment, la faune aviaire et les mammifères marins.**
- 3) Qu'un suivi environnemental du trafic maritime pendant la phase d'exploitation de la mine soit mis en place ainsi qu'un protocole pour limiter l'introduction d'EAE.**

Qualité des eaux de la baie

La zostère est une plante caractéristique de la Baie de Sept-Îles. L'herbier de zostères marines est une des plantes communes vivant dans l'eau, près des rives, en zone peu profonde (Dufour, 2006). Elle est présente où:

- Le courant n'est pas trop fort (inférieur à 25 cm/sec) ;
- La pente doit être douce, voire nulle (0,1 à 0,2 %) ;
- Le substrat doit être sableux ou vaseux ;
- La turbidité doit être modérée ;
- La salinité doit être entre 15 et 25 ppm ;
- La zostère tolère les variations de salinité et de température.

L'herbier de zostère joue un rôle écologique important. Il est qualifié **d'espèce d'importance écologique** par le MPO. En plus de son rôle fonctionnel consistant à former la structure de l'habitat, la zostère contribue grandement à la production primaire de l'écosystème (MPO 2009). Toujours selon le MPO : « *Si l'espèce était gravement perturbée, les conséquences écologiques seraient beaucoup plus grandes que si une perturbation équivalente affectait la plupart des autres espèces connexes à cette communauté. Les connaissances actuelles indiquent que la zostère, dans les zones où elle est présente, peut avoir un effet déterminant sur les principaux aspects structurels et fonctionnels de l'écosystème marin près des côtes.* »

La zostère est en effet réputée pour servir d'abris, de garde-manger, de pouponnière et d'incubateur à plusieurs organismes marins (invertébrés, poissons, mammifères marins, oiseaux). Elle abrite notamment des espèces en périls, comme la Morue franche ou l'anguille d'Amérique, pendant certaines phases de leur cycle de vie (AMIK 2012).

Dans la baie de Sept-Îles, la cartographie et la superficie exacte de la zostère sont mal connues, mais on la retrouve à l'embouchure du ruisseau Clet où les effluents miniers vont être rejetés. C'est une zone où l'hydrodynamisme est plutôt faible favorisant la présence de cette espèce. L'AMIK procède chaque année à un suivi de la zostère à l'embouchure du Ruisseau Clet à l'aide d'un verveux et d'une senne de plage. Pas moins de 16 espèces ont été capturées en 2012 dont des juvéniles de Morue franche et d'Anguille d'Amérique (AMIK 2012).

Au vu de l'importance écologique de cet herbier, il semble primordial que le promoteur prenne en considération cette espèce qui pourrait être impactée 1) par une modification de la géologie du Ruisseau Clet et 2) par le ruissellement d'eaux riches en phosphore.

Modification du régime hydrologique du Ruisseau Clet

Dans son mémoire présenté à l'ACEE, l'OBV Duplessis a, à juste titre, identifié des lacunes concernant la prise en compte de la géomorphologie du ruisseau Clet qui va voir son débit augmenter lors de l'exploitation de la mine. En effet, le débit va doubler, passant de 0,153 à 0,226 m³/s. Pourtant l'étude d'impact ne présente pas d'analyse géomorphologique des impacts liés à la modification du régime hydrologique du ruisseau Clet. Puisque le débit de ce dernier sera augmenté et le régime hydrologique artificialisé, il est probable que le ruisseau Clet subisse des modifications géomorphologiques majeures (OBV 2012). Ces modifications pourront avoir un impact sur la zostère présente à l'embouchure du ruisseau Clet notamment par une perte d'habitat directe.

Lixiviation du phosphore

Concernant le phosphore présent dans l'apatite et de son rôle reconnu dans l'eutrophisation des milieux aquatiques, il semble pertinent de s'assurer que les moyens de rétention du lixiviat soient appropriés pour les parcs à résidus, les haldes à stériles et les aires de concentration de minerai. En effet, les eaux de ruissellement pourraient contaminer les ruisseaux et par le même fait la baie de Sept-Îles où la zostère est présente. Un suivi des cours d'eau impactés par le projet pendant la phase d'exploitation serait également requis.

Par conséquent, au regard de l'importance écologique de la zostère nous recommandons :

- 1) que la cartographie de la zostère soit effectuée pour compléter le rapport sectoriel sur les milieux humides.**
- 2) qu'une analyse de l'impact de la modification du régime hydrologique du ruisseau Clet sur la zostère de la baie de Sept-Îles soit effectuée afin d'évaluer le pourcentage de perte d'habitat essentiel appréhendé,**
- 3) que le promoteur vérifie la concentration de phosphore et l'état trophique actuels du ruisseau Clet et ruisseaux impactés se déversant dans la baie,**
- 4) que le promoteur s'assure du suivi de la concentration de phosphore et de l'état trophique du ruisseau Clet et du bassin versant Hall pendant la phase d'exploitation,**

INVENTAIRES DES MILIEUX HUMIDES

Tel qu'indiqué à la page 31 du rapport sectoriel sur les milieux humides (Génivar 2012), « *les inventaires (de flore vasculaire) ayant eu lieu en fin de saison, un certain nombre d'espèces ont sans doute échappé à l'attention, leur cycle annuel étant terminé* ».

Par conséquent, nous recommandons au promoteur de compléter ses inventaires puisqu'il affirme de lui-même qu'un certain nombre d'espèces n'ont sans doute pas pu être inventoriées. Il y a de gros risque de manquer des espèces plus hâtives dont le cycle annuel est terminé, incluant des espèces à statut particulier.

GESTION INTÉGRÉE

Le territoire de la ville de Sept-Îles connaît actuellement un essor économique sans pareil en raison du contexte favorable à l'industrie minière. En effet, en plus de la pression anthropique préexistante autour de la baie, marquée par la présence de plusieurs industries lourdes, un port en eau profonde, et le centre urbain de la ville de Sept-Îles, le contexte économique actuel favorise une croissance encore plus soutenue du développement industriel, commercial et résidentiel. Ceci ajoute donc une pression supplémentaire sur les habitats fragiles de la région de Sept-Îles. Le projet de Mine Arnaud s'ajoute aux projets actuels, mais également aux projets de chargeur de navires multi-usagers, et autres projets miniers en cours de processus d'étude d'impact.

Les études d'impact à l'échelle des projets sont bien évidemment primordiales et pertinentes, mais ne permettent pas une évaluation exhaustive des impacts cumulatifs des projets d'un point de vue social et environnemental à une échelle plus large, dans notre cas, celle de la baie de Sept-Îles. Le récent déversement de 5000 L de mazout lourd dans la baie de Sept-Îles le 1^{er} septembre 2013 provenant de l'usine Cliff est une preuve indéniable que plus la baie sera soumise aux pressions industrielles, plus le risque de contamination, de quelque manière que ce soit sera élevé.

Le développement minier actuel à Sept-Îles nécessiterait de procéder à une **gestion intégrée** qui permettrait de prendre en compte les impacts sociaux d'un tel développement, mais également d'évaluer la capacité de support de l'écosystème à recevoir un développement industriel accru. Ce processus permettrait également d'orienter au mieux le développement industriel actuel qui manque de planification et d'une vision de développement durable. À la suite du déversement de mazout dans la baie, le ministre de l'environnement prônait d'ailleurs la création d'un comité pour prévenir ces accidents : « *Yves-François Blanchet, compte créer un comité pour éviter que ce type de déversement ne se reproduise. Il sera formé de représentants du milieu économique, des entreprises et du gouvernement.* » (Radio Canada 2013). Nous encourageons fortement les intentions du ministre mais un pas de plus devrait être fait pour faire de cette démarche, une démarche inclusive, afin d'entamer un réel processus de gestion intégrée qui réunirait les représentants du milieu économique certes mais également sociaux et environnementaux, toute institution confondue.

En 2011, une entente conjointe entre le Québec et le Canada via le plan Saint-Laurent, annonçait la mise en place de la **gestion intégrée du Saint-Laurent** pour tout le fleuve. « *Ce processus est basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable* » (Plan Saint-Laurent 2012). Sur la Côte-Nord, ce processus serait mis en place à partir de 2016 sur le territoire du Comité ZIP Côte Nord du Golfe qui s'étend de la rivière Calumet, à l'Ouest de Port-Cartier, jusqu'à Blanc-Sablon, et ce, incluant l'Île d'Anticosti. Cependant nous pensons fortement qu'en raison du développement industriel de la baie de Sept-Îles, ce processus devrait être également mis en place à l'échelle de la baie de Sept-Îles le plus rapidement possible pour prévenir tous dommages environnementaux et un développement durable du milieu. Ce comité

aurait la chance d'être appuyé par des données scientifiques provenant de l'observatoire globale de la baie de Sept-Îles dont l'annonce de la mise en place a été faite récemment.

À cet égard, nous recommandons qu'un comité de gestion intégrée de la baie de Sept-Îles soit mis en place le plus rapidement possible et que toutes les industries du milieu déjà installées autour de la baie ou prêtes à le faire (incluant Mine Arnaud) s'engage à y siéger et à y investir un fond monétaire pour assurer sa pérennité. Ceci permettrait d'assurer une meilleure planification du développement industriel qui prenne en considération à la fois les composantes économiques, sociales et environnementales du milieu.

IMPACTS CUMULATIFS

Dans son étude d'impact, la qualité de l'eau n'est pas traitée dans le chapitre consacré aux effets cumulatifs. Pourtant à l'échelle de la baie de Sept-Îles la qualité des eaux de cette dernière devrait être évaluée en prenant en considération tous les rejets effectués par l'ensemble des industries. De plus, la qualité des eaux des ruisseaux devrait être évaluée puisque l'acidification de ces derniers peut être amplifiée par les émissions atmosphériques des autres industries.

Nous recommandons de considérer l'eau de la baie de Sept-Îles et des ruisseaux comme une composante pouvant subir des impacts cumulatifs des industries.

COMPENSATION

Le promoteur traite uniquement de mesure compensatoire pour l'habitat du poisson, mais pas pour les milieux humides dont la perte appréhendée représente 42 ha environ. La compensation des milieux perturbés est une problématique à Sept-Îles, dans la mesure où la quantité de projets industriels fait en sorte qu'il devient difficile de trouver des projets à faire dans la région qui puisse compenser le même type d'habitat perdu. Plutôt que de chercher à restaurer un milieu humide en particulier, nous recommandons qu'un système régional de milieux humides de références (Brinson 1995) soit développé afin de pouvoir mieux quantifier et qualifier la fonction des milieux humides à l'avenir. Ceci permettra de mieux évaluer l'impact des projets de développement industriel dans la région de Sept-Îles et ainsi minimiser les effets des futurs projets. Ceci palliera également notre manque de connaissances sur les milieux humides de la région de Sept-Îles.

Nous recommandons qu'en terme de compensation des milieux humides un système régional de milieux humides de référence soit développé afin de pouvoir mieux quantifier et qualifier la fonction des milieux humides pour la région de Sept-Îles.

APPUI AUX ORGANISMES LOCAUX

Justification Économique

Tout comme le CRECN, le Comité ZIP CNG tient compte des prévisions concernant les hausses démographiques et des demandes en produits agricoles. Nous sommes aussi conscients que ces hausses provoqueront conséquemment une augmentation de la demande d'engrais, dont le

phosphate de roche, non substituable. Ceci étant dit, à l'instar du CRECN, le Comité ZIP CNG se questionne sur la justification et l'urgence du projet Mine Arnaud avancées par le promoteur.

Premièrement, le gisement d'apatite du canton Arnaud est une source non-conventionnelle de phosphate de roche (concentration de 5% contre 25% à 35 % dans le Maghreb), alors que le marché mondial est encore alimenté par des sources conventionnelles, plus facilement accessibles et bien moins coûteuses à extraire. Les sources non-conventionnelles sont moins concentrées en minerai et nécessitent bien plus d'énergie pour l'extraction. La hausse du prix des carburants fossiles et la baisse conséquente de leur disponibilité auront donc un impact direct sur la production du phosphate de roche, ralentissant sa croissance, surtout chez les sources non-conventionnelles comme le gisement de Sept-Îles.

Deuxièmement, le promoteur du projet Mine Arnaud argue que l'exploitation de l'apatite diversifiera l'économie de Sept-Îles et réduira sa dépendance au marché du fer. Or, il prévoit que le site minier sera en activité pendant 23 ans, ce qui coïncide avec les 30 prochaines années où le marché du fer sera encore bon et les industries locales, de surcroît, seront encore en activité; selon ces prévisions, donc, les activités d'exploitation du fer et de l'apatite seraient donc en décroissance à la même période à Sept-Îles! Si l'on veut réellement diversifier l'économie locale, le Comité ZIP CNG est aussi d'avis qu'il faut se tourner vers d'autres activités que l'exploitation des ressources non-renouvelables.

Troisièmement, le Comité ZIP CNG remet en question la définition de développement mise de l'avant par le promoteur du projet Mine Arnaud et croit que le développement concerne moins la simple croissance économique que l'atteinte du bien-être collectif et de la qualité de vie générale. Bien que l'arrivée de projets miniers d'envergure amène généralement des bienfaits économiques comme la hausse du taux d'emploi, des revenus moyens, du pouvoir d'achat, de l'accès au logement, etc., l'ajout d'une activité industrielle supplémentaire feront des avantages traditionnels des inconvénients importants. Dans un contexte comme celui de Sept-Îles où les industries en place ont déjà considérablement réduit le taux de chômage (presque à néant), fait exploser le taux d'occupation des logements et dynamisé les services, le projet Mine Arnaud ne représente plus une promesse d'amélioration de la qualité de vie, mais intensifiera plutôt les effets pervers que sont la pénurie de main-d'œuvre et la crise du logement, qui se manifestent déjà dans la région. Le modèle de développement proposé par Mine Arnaud risque plutôt de signifier un engorgement des structures en place et une perte de jouissance et de qualité de vie pour les Septîliens.

Quatrièmement, le projet minier défini par Mine Arnaud inclut une composante de mise en valeur éventuelle de la magnétite, mais demeure plutôt ambigu sur ce point. Le promoteur doit spécifier s'il suggère de récupérer et mettre en valeur la magnétite rendue disponible par l'extraction de l'apatite prévue (sous-produit), ou d'exploiter aussi la magnétite qui se trouve aussi dans le sous-sol, plus profondément que l'apatite et sur un territoire bien plus vaste. Nous demeurons donc inquiets des impacts d'une éventuelle extraction de la magnétite, qui entraînerait potentiellement un élargissement de la fosse, ne requérant alors pas de nouvelle étude d'impact.

En somme, le Comité ZIP CNG est en accord avec le CRECN à l'effet que 1) il n'est pas justifié d'exploiter rapidement ce site minier, et 2) qu'un processus élargi de consultations

publiques devra être mis en place dans l'éventualité où un projet de mise en valeur de la magnétite voit le jour.

Réhabilitation du site

En plus de ne pas avoir étayé toutes les méthodes envisagées pour la restauration du site hormis l'enneigement, nous appuyons l'OBV Duplessis quant aux problèmes relevés pour cette méthode après la fin de vie de la mine. En effet, la qualité de l'eau, à la suite de l'enneigement risque de se retrouver de piètre qualité suite à la dissolution des résidus de phosphore dans l'eau entraînant l'eutrophisation de ce dernier. De plus, il y a un risque de contamination du ruisseau qui reliera le lac à la baie de Sept-Îles.

Comme le mentionne le Conseil Régional de l'environnement de la Côte-Nord, il y a plusieurs avantages au remblaiement de la fosse, notamment une restauration plus rapide et efficace du site. En revanche, le suivi post-fermeture pour évaluer la qualité de la revégétalisation, devra être plus long que les 3 ans suggérés par le promoteur afin de prendre en considération le faible taux de croissance des végétaux sur la Côte-Nord. Une durée plus longue devrait être envisagée pour s'assurer que la restauration soit adéquate.

Nous recommandons au promoteur de rendre public les différents scénarios de restauration du site et de privilégier le remblaiement à l'enneigement.

CONCLUSION

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe est préoccupé par plusieurs éléments de l'étude d'impact soumise par mine Arnaud. Au cœur de ces préoccupations se retrouvent, en outre, l'absence d'un état de référence biophysique de la baie de Sept-Îles (incluant la zostère), l'impact de la hausse du trafic maritime sur les mammifères marins et les impacts cumulatifs des divers projets présents ou à venir autour de la baie. En outre, les audiences publiques du mois d'août 2013 ont apporté des doutes quant au niveau d'expertises des analystes présents ainsi que de la rigueur entourant l'étude d'impact. Beaucoup de questions sont hélas restées sans réponses ou n'ont pas été répondues de façon satisfaisante.

De plus, le déversement de 5000 L de mazout lourd dans la baie de Sept-Îles le 1^{er} septembre 2013 provenant de l'usine Cliff, est sans conteste une preuve indéniable que le risque zéro n'existe pas.

Par conséquent, 1) parce que nous croyons que le développement industriel dans notre région, et particulièrement autour de la baie de Sept-Îles devrait être mieux encadré et géré de façon intégrée, et 2) que l'étude d'impact apparaît laxiste et non rigoureuse sur plusieurs points, nous pensons que le projet, dans son état actuel, ne peut s'insérer dans une perspective de développement durable de notre communauté.

Nous recommandons donc au président du BAPE que le principe de précaution soit appliqué dans ce projet et qu'avant toute intégration de projets d'envergure dans le secteur de Sept-Îles, une planification réfléchie et rigoureuse de la part du gouvernement et du milieu soit entamée.

RÉFÉRENCES

- AMIK. 2012. Suivi des zostéraiés et de la biodiversité des poissons à l'embouchure de la rivière Romaine et dans la baie de Sept-Îles pour l'année 2012. Rapport technique.
- Bourque, M. et J. Malouin. 2009. Guide d'intervention en matière de conservation et de mise en valeur des habitats littoraux de la MRC de Sept-Rivières. Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, ixp. + 155 p.
- Brinson, M. 1995. Assessing wetland function using HGM. National wetlands newsletter.
- Dufour, G. 2006. Guide d'activités de sensibilisation et d'éducation à la zostère marine. Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Bonaventure. 154 p. [En ligne] http://www.cregim.org/zostere/pdf/a_txtvulsc.pdf
- Génivar. 2012. Projet Minier Arnaud. Rapport sectoriel. Milieux humides. Rapport de GÉNIVAR à Mine Arnaud inc. 39 p. et annexes.
- Génivar. 2012. Projet Minier Arnaud. Rapport sectoriel. Faune aviaire. Rapport de GÉNIVAR à Mine Arnaud inc. 48 p. et annexes.
- Génivar. 2012. Projet Minier Arnaud. Rapport sectoriel. Poisson et habitat du poisson. Rapport de GÉNIVAR à Mine Arnaud inc. 61 p. et annexes.
- Génivar. 2012. Complément n° 2 à l'étude d'impact sur l'environnement. Suite des réponses à la demande d'information des autorités fédérales. Rapport de GÉNIVAR à Mine Arnaud inc. 1424 p.
- GENIVAR. 2012. Aménagement d'infrastructures portuaires au Port de Sept-Îles, Construction d'un quai multi-usagers à Pointe-Noire – Examen environnemental préalable. Rapport présenté par le Port de Sept-Îles et GENIVAR inc. 115 p. + annexes.
- Laist, D.W., A.R. Knowlton, J.G. Mead, A.S. Collet and M. Podesta. 2001. Collisions between ships and whales. Marine Mammal Science, 17(1):35-75.
- MPO. 2009. La zostère (*Zostera marina*) remplit-elle les critères d'espèce d'importance écologique? Secrétariat canadien de consultation scientifique.
- Nature Québec / UQCN, 2007. ZICO de Sept-Îles : Plan de conservation. 57 p.
- OBV Duplessis 2012. Commentaires de l'OBV Duplessis sur l'étude d'impact environnemental du projet minier Arnaud, Sept-Îles.
- Rolland R.M., S.E. Parks, K.E. Hunt, M. Castellote, P.J. Corkeron, D.P. Nowacek, S.K. Wasser, S.D. Kraus, 2012. Evidence that ship noise increases stress in riNht whales. Proc. R. Soc. B 279: 2363-2368
- Plan Saint-laurent. 2012. http://planstlaurent.qc.ca/fr/gestion_integree.html
- Savaria, et al., 2003. Scientific workshop on marine mammals, their habitats

and food resources within the context of the St. Lawrence Estuary Marine

Protected Area project, Mont-Joli (Que.), April 3e7, 2000. Canadian Manuscript Report of Fisheries and Aquatic Sciences 2647, 127.

Schwemmer P, Mendel B, Sonntag N, Dierschke V, Garthe S. 2011. Effects of ship traffic on seabirds in offshore waters: implications for marine conservation and spatial planning. *Ecol. Appl.* (5):1851-60.

Simard N. 2013. Programme de monitoring des espèces aquatiques envahissantes dans le Saint-Laurent marin. MPO pour les Rendez-Vous Saint-Laurent 2013.

Wright, A.J. (ed) 2008. International Workshop on Shipping Noise and Marine Mammals, Hamburg, Germany, 21st-24th April 2008. Okeanos - Foundation for the Sea, Auf der Marienhöhe 15, D-64297 Darmstadt. 33+v p. Available from http://www.sound-in-the-sea.org/download/ship2008_en.pdf